



---

## 58e session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 de l'ordre du jour

### **Dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels**

Genève, le 6 mars 2025

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

La Suisse tient à remercier la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels pour la rédaction du rapport consacré au Patrimoine culturel numérique.

Nous partageons les observations quant aux effets bénéfiques que la digitalisation peut jouer pour la protection du patrimoine culturel que ce soit pour la documentation, l'inventorisation, la sensibilisation ou le monitoring de destructions en cas de guerre ou de catastrophes naturelles en vue d'une poursuite pénale ou de la restauration. Les questions posées quant à qui décide d'une numérisation, qui détient les droits et comment les collections numériques peuvent être accessibles sont d'une importance primordiale. Nous remercions la Rapporteuse spéciale d'avoir relevé ces enjeux qui sont clé pour que le rapport entre espace numérique et droits culturels soit inclusif, équilibré et équitable.

Madame la Rapporteuse spéciale, une approche concertée, impliquant tous les acteurs concernés, notamment les organisations internationales, ainsi qu'un échange de bonnes pratiques entre les Etats nous semblent indispensables. Est-ce l'UNESCO ou l'OMPI ont déjà manifesté leurs intérêts à des développements à cet égard ?

Pour conclure, la Suisse souhaite réitérer l'importance cruciale des droits culturels pour le respect de la dignité humaine, pour le développement, l'égalité et une paix durable. La Suisse tient à remercier la Rapporteuse spéciale pour son travail inlassable et engagé afin de rendre les droits culturels plus visibles dans le système multilatéral.

Je vous remercie.